



Occupations temporaires

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES
43, BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 1000 BRUXELLES
AUDITOIRE 1, ÉTAGE 2



Quelles priorités/préoccupations pour les occupants

Sean Wanschoor (recherche POTA, FéBUL)

résumé

Voir la présentation Powerpoint.
De quels occupants parle-t-on :

VOIR TABLEAU

Droit à la ville par les actes :

- les occupations portent le droit au logement en acte. Face au mal logement à Bruxelles, les occupations de nécessité et militantes sont débordées. Une solution serait de sortir le logement comme bien.
- ces occupations sont également des espaces de sociabilisation où différentes activités socio-culturelles sont menées. Ces espaces sont essentiels et doivent perdurer librement.
- ce sont enfin des espaces de lutte contre des projets urbanistiques problématiques. Cela permet aux occupants de se réappropriier les espaces de la ville dont ils étaient exclus en raison de leur situation sociale.
- se rassembler pour ne pas disparaître.

Les préoccupations des occupations :

La loi anti-squat, criminalisant l'occupation sans accord, est une restriction majeure des occupations. Par conséquent, elle entrave plusieurs projets qui tenteraient de se créer. Face à cette loi, les possibilités de rencontre avec le propriétaire sont restreintes.

Par ailleurs, l'administration cadastrale refuse de transmettre les données des propriétaires. Par conséquent, il devient quasiment impossible d'entrer en contact avec le propriétaire et d'envisager un potentiel projet d'occupation.

Enfin, l'occupation est également instrumentalisée pour répondre à des enjeux politiques de lucre (city marketing). Ainsi, les projets d'occupation temporaire requis dans les appels à projet sont formatés pour s'aligner avec la finalité des bâtiments. Cela revient à dire que l'aspect social est évacué. Les occupations de nécessité et militantes sont donc lésées.